

CILC

La Communauté d'Intérêts de la Côte (CILC) marque la volonté de renforcer la collaboration des partenaires de soins que sont l'Ensemble hospitalier de la Côte et la Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention.

La CILC soutient le développement d'un axe éthique au travers d'une Commission d'éthique, d'un éthicien et d'un programme de formation et d'encadrement des soignants.

PUBLIC CONCERNÉ

Médecins, personnel soignant et toute autre personne intéressée ayant acquis les notions élémentaires d'éthique (avoir suivi le cours de formation en éthique clinique de la CILC ou une formation équivalente).

DURÉE DU COURS ET CRÉDITS

Chaque volée est composée de 4 modules d'1/2 journée chacun. 2 volées ont lieu en 2012. Il est possible de suivre les modules séparément.

La participation à 1 module donne droit à 4 crédits FMH.

PRIX

Gratuit pour les membres de la CILC
CHF 150.- par module pour les personnes externes

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Maximum 20 personnes par module

LIEU

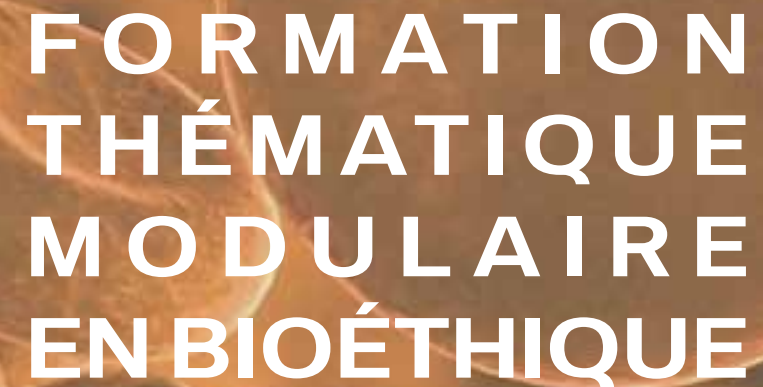
Signal de Bougy à Bougy-Villars



Fondation de La Côte
pour l'aide et les soins à domicile et la prévention



Ensemble hospitalier
de la Côte



FORMATION THÉMATIQUE MODULAIRE EN BIOÉTHIQUE

www.cilc-vd.ch

Encadrement pédagogique : Carlo Foppa, PhD, Éthicien

OBJECTIF DU COURS

Approfondir des thèmes complexes d'éthique biomédicale sous l'angle multidisciplinaire à l'aide d'experts et de cas pratiques

MODULE 1

COMMENT ÉVALUER LE DISCERNEMENT EN VUE DU CONSENTEMENT ?

Le consentement est le préalable indispensable à tout geste thérapeutique. Il est valablement donné par la personne capable de discernement. Si la capacité de discernement est posée comme principe par le code civil (art 16 et 19), il est des cas où elle peut néanmoins être remise en question. Ce module vise à explorer toutes les facettes du discernement et du consentement, d'abord avec une approche théorique et ensuite avec des exercices pratiques avec des patients standardisés.

- 13h30 - 14h15 Dr Marinette Ummel, UNIGE, Fondements juridiques et éthiques
- 14h15 - 15h00 Dr Nicolas Kirchner, SMUR, Médecine d'urgence : exemples cliniques
- 15h00 - 15h15 PAUSE
- 15h15 - 16h45 Travaux pratiques avec patients standardisés
- 16h45 - 17h30 Synthèse

Dates : 30 avril 2012 | 10 septembre 2012

MODULE 2

ERRARE HUMANUM EST : DE LA CULPABILITÉ À LA RESPONSABILITÉ

Comme dans toute autre activité humaine, l'erreur est une réalité également dans le domaine de la médecine. Est-il possible d'en faire quelque chose de positif ? Peut-on quitter la culture de la culpabilité pour celle de la responsabilité ? Il ne s'agit pas dans ce module d'explorer le code pénal, mais plutôt de s'interroger sur comment gérer les erreurs de manière constructive et d'explorer les voies pour les prévenir.

- 13h30 - 14h15 Prof. Alex Mauron, UNIGE, Enjeux éthiques de l'erreur (Volée 1)
Prof. Samia Hurst, UNIGE, Enjeux éthiques de l'erreur (Volée 2)
- 14h15 - 15h00 Dr Pierre Chopard, HUG, La gestion des erreurs
- 15h00 - 15h15 PAUSE
- 15h15 - 16h00 Me Pierre-André Wagner, ASI, Regards juridiques et de soins infirmiers
- 16h00 - 17h00 Travaux pratiques et débat
- 17h00 - 17h30 Synthèse

Dates : 7 mai 2012 | 24 septembre 2012

MODULE 3

LA CONTENTION DANS TOUS SES ÉTATS

Notre Constitution garantit à chaque citoyen la liberté, notamment la liberté de mouvement. La LSP interdit toute forme de contention en principe et ne l'autorise que dans un cadre très strict. Et pourtant elle est souvent indispensable dans l'intérêt même du patient. Comment peut-on concilier la prévention des risques chez les patients avec les obligations découlant de la loi ?

- 13h30 - 14h15 Prof. Olivier Guillod, UNINE, Privation de liberté et contention : le cadre juridique
- 14h15 - 15h00 Dr Karsten Ebbing, SUPAA, La clinique de la contention
- 15h00 - 15h15 PAUSE
- 15h15 - 16h00 Janine Resplendino, DSAS, Sécurité, autonomie et dignité en EMS : la contention
- 16h00 - 17h00 Travaux pratiques et débat
- 17h00 - 17h30 Synthèse

Dates : 14 mai 2012 | 1er octobre 2012

MODULE 4

LA MALTRAITANCE ENTRE DOUTES ET OBLIGATION DE DÉNONCER

L'art 80a de la LSP oblige le professionnel à signaler aux autorités les cas de maltraitance ou de soins dangereux. Les limites de la maltraitance sont toutefois complexes et l'application irréfléchie des dispositions légales peut aboutir à des effets pervers, comme par exemple la perte du lien (et de la confiance) avec le client/patient. Le professionnel se trouve donc facilement face à de véritables dilemmes. Ce module se propose de creuser la question à l'aide d'apports théoriques et de cas pratiques.

- 13h30 - 14h15 Dr Jean Martin, Ancien médecin cantonal, Les dispositions légales concernant diverses formes de maltraitance et leur application
- 14h15 - 15h00 Dr Jacques Cotting, CHUV, Le clinicien face à la suspicion de maltraitance
- 15h00 - 15h15 PAUSE
- 15h15 - 16h00 Chantal De Bruijn, FLC (CMS d'Aubonne), Les hésitations d'une équipe face au doute
- 16h00 - 17h00 Travaux pratiques et débat
- 17h00 - 17h30 Synthèse

Dates : 21 mai 2012 | 8 octobre 2012



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation modulaire en bioéthique

Je souhaite m'inscrire au(x) module(s) suivant(s) :

Volée 1

Module 1 – 30 avril 2012

Module 2 – 7 mai 2012

Module 3 – 14 mai 2012

Module 4 – 21 mai 2012

Volée 2

Module 1 – 10 septembre 2012

Module 2 – 24 septembre 2012

Module 3 – 1^{er} octobre 2012

Module 4 – 8 octobre 2012

*NB: La participation à 1 module donne droit à 4 crédits FMH.
Lieu du cours : Signal de Bougy à Bougy-Villars.*

Prix

Gratuit pour les membres de la CILC

CHF 150.- par module pour les personnes externes

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Institution :

Service :

Fonction :

Date :

Signature :

Si vous n'avez pas suivi le cours de formation en éthique clinique de la CILC, merci de joindre une attestation de suivi d'une formation équivalente.

A renvoyer au plus tard 1 mois avant le début du cours à l'adresse suivante :

Communauté d'Intérêts de la Côte

Hôpital de Morges
Chemin du Crêt 2
1110 Morges

Contact :

Tél. : 021 804 20 25
isaline.maffli@ehc.vd.ch
www.cilc-vd.ch